



Réunion du comité directeur
Du 7 février 2024

BALADOU Chantal	OK	BALSO Nathalie	OK	BOURY Fabien	OK	BERGOEND Jean-Robert	OK
BRISSET Ludovic	OK	CHATAIN Olivier	Exc	DANDEL Jean-Luc	Exc	DESBREST Bérangère	OK
LANGLOIS Franck	OK	LEROUX Ronan	Exc	MISSILLIER Céline	OK	OHRESSER Clément	Ok
REMY Julien	OK	ROUSSEAU Cécile	Exc	RUFFON Roland	Exc		

En note : un adhérent est invité à cette réunion pour présenter une avancée de projets.

Début de la réunion 20h15

Premier point :

Proposition au vote du compte-rendu de la réunion du 11 décembre 2023 : une demande d'ajustement est faite concernant le contenu du groupe Ski Jeunes : la secrétaire prend note et apportera la modification sur le P.V.

Résultat du vote : approuvé à l'unanimité.

Deuxième point :

Point d'avancement du groupe Entretien des sites.

Un membre du Comité Directeur et un invité présentent leur travail. Ce groupe a pour objectif d'entretenir des voies ciblées et leur l'accès (rocher école et grande voie).

Il sera proposé aux grimpeurs et aux professionnels de faire remonter les détections d'entretien urgent aux membres de ce groupe. Entretien des sites. Ils ont déjà fait part de cette idée à des professionnels : de très bons retours ont été donnés, dont Michel PIOLAT, Gilles BRUNOT ou Hervé CHAPPAZ.

Deux types d'action sont à prévoir :

- Une journée nettoyage de végétation sera proposé aux adhérents pour les sites de Comburce et celui des Aravis. A cette occasion, quelques voies seront rééquipées, une formation sera donnée à cette occasion.
- Une formation ciblée sur le déséquipement et rééquipement de grande voie ciblée. 1 à 2 voies par année dans l'idéal.

Les premières actions se feront dès le printemps avec la participation de jeunes du CFMM concernant l'action de grande voie.

Ce groupe de travail pourra à moyen terme élargir ses actions aux pratiques de montagne utilisant un matériel similaire à celui de l'escalade.

A l'heure actuelle, le plus gros besoin de ce groupe est d'acquérir du matériel spécifique. Les deux membres de ce groupe informent que des adhérents ont manifestés leur envie de participer aux actions de terrain.

Un vote est proposé concernant la création de ce groupe Entretien des sites : 1 abstention
Un vote est proposé pour allouer 1000€ : approbation à l'unanimité.

Il est également acté que ce groupe forme une Commission spéciale au sein du Club.

Troisième point :

Clarifier les bonnes pratiques concernant les remboursements de frais pour chaque commission.

Les frais engagés pour chaque commission doivent être en lien avec :

- ⇒ le travail et l'engagement donné par les bénévoles de la commission,
- ⇒ la préparation ou la réalisation d'action de la commission,
- ⇒ une action assurée par les adhérents du club dans un intérêt commun.

Lors des demandes pour le budget prévisionnel, les membres de commissions peuvent intégrer des frais de bouche, dans la limite du raisonnable et en respectant les paramètres énoncés ci-dessus.

Quatrième point :

Demande d'achat de matériel pour des sorties collectives cascade de glace.

Pour pouvoir être réactif à l'organisation de sortie cascade de glace, une demande de la commission alpinisme est faite au Comité pour l'achat de matériel spécifique. Cet achat représente un montant de 1700€.

Résultat du vote : accepté à l'unanimité

Un adhérent a validé sa formation d'initiateur bénévole cascade de glace ; il lui reste à passer l'UFCA (module théorique de la FFCAM) et le PSC1 : pour le moment il assurera du co-encadrement.

Cet adhérent est un bénévole engagé dans la commission escalade et alpinisme ; pour des raisons financières, il demande aux membres du Comité Directeur un remboursement de ses frais de formation et de déplacement. Après discussion, les membres du Comité donne leur accord sous condition que le PSC1 soit passé avant la fin de cette année.

Une proposition est faite par des initiateurs membres du Comité Directeur : pour faciliter la démarche de ce co-encadrant, le club pourrait organiser une formation PSC1, et l'ouvrir à des encadrants ou adhérents du club. L'idée est approuvée, reste à contacter les organismes proposant cette formation et définir des dates.

Cinquième point :

Répartition des tâches des membres du Bureau retravaillée.

Les membres du Bureau se sont retrouvés pour répartir les tâches afin de décharger le travail du Président.

Les vices-présidents ont pour rôle de faire le lien avec les responsables de Commissions, Les secrétaires et secrétaire adjointe ont à charge de lancer les invitations pour les réunions de Comité Directeur, de récupérer les badges d'accès et de les déposer à la Mairie lors de leur réinitialisation, d'organiser la partie administrative de l'Assemblée Générale, de faire le lien avec le groupe en charge des permanences téléphoniques, et de faire un lien entre les membres des Commissions et le Président.

Sixième point :

Définition des orientations du Club

Quatre axes sont proposés pour mettre un cadre aux actions assurées au sein du CAF Aravis :

- 1- Rendre accessible nos disciplines au plus grand nombre par l'initiation et la découverte
- 2- Permettre aux adhérents d'accéder à l'autonomie par des formations.
- 3- Porter une attention particulière aux jeunes de notre club.
- 4- Amener une dynamique éco-responsable dans nos pratiques sportives.

Résultat de votes : 1 contre, voté et approuvé à la majorité. En note : un membre a dû partir de la réunion avant ce point : sa voix n'est pas comptée dans le résultat.

Points Divers :

La Convention Passerelle passée entre le CFMM et le Comité Départemental 74 (le CAF Aravis sert d'intermédiaire). Une demande avait été transmise au C.D 74 concernant l'organisation d'une formation UFCA : sans suite.

Une proposition émerge : cette formation pourrait être assurée par les initiateurs CAF intéressés.

Clôture de la réunion : 22h45